



SAS GEROMETTA NOT'R EXPERT

Julie GEROMETTA – Anaïs WUST

Notaires & Conseils

ADOPTION

**Société titulaire de deux
offices : 33 avenue
Gambetta
89300 JOIGNY**

Site internet :

[sasgeromettanotrexpert.
notaires.fr](http://sasgeromettanotrexpert.notaires.fr)

**Office de Maître Julie
GEROMETTA**

successeur de Maîtres
LAMBERT, LE CHAU,
DESEQUELLES, VAN
WELDEN
Accueil.89042@notaires.fr

**Office de Maître Anaïs
WUST**

successeur de Maîtres
GRANA, BROCARDI
Accueil.wust@notaires.fr

NOTAIRES

Julie GEROMETTA
Anaïs WUST
Stéphane BOULARD

**PRINCIPAUX
COLLABORATEURS**

Lou-Anne LION
Anne CAMUZAT
Raïssa OUATTARA
Sylvie RATIVEAU
Céline CHAM BON
Damien CHIESA
Lorraine PERIGUEUX
Caroline BELLOUIS

Pour vous accompagner au mieux, je vous remercie de me transmettre les pièces suivantes:

► Concernant l'adoptant :

- Extrait d'acte de naissance.
- Questionnaire d'état-civil (au verso)
- Pièce d'identité.
- Livret de famille, le cas échéant.

Si l'adoptant est marié :

- Extrait d'acte de mariage + contrat de mariage le cas échéant.
- Et extrait d'acte de naissance du conjoint.

► Concernant le(s) adopté(s) :

- Extraits d'acte de naissance et d'acte de mariage, le cas échéant.
- Questionnaire d'état-civil (au verso)
- Pièce d'identité.
- Le cas échéant, justificatif du placement sous un régime de protection (tutelle, curatelle...).

Si l'adopté est mineur, concernant les parents biologiques :

- Extrait(s) d'acte de naissance.
- Coordonnées sur papier libre (profession, adresse, numéros de téléphone, email).
- Jugement relatif à l'autorité parentale

Après réception des pièces, un projet d'acte vous sera adressé, assorti du montant précis des frais d'acte

